Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du Val du Riot à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/044 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Membres présents (70) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERMANT Géry, MOTY Martine, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, GOMANNE Dominique, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, FRANCOIS Michel, BONIFACE Patrice, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, MANESSE Joëlle, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GALLIEZ Cindy, GARCIA David, RICHEZ Jean Pierre, GERARD Pascal, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (4) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, CAILLAUX Céline à MATON Audrey, THEBERT Chloé à SIMEON Nicolas

Membre excusée (1) : DISDIER Mélanie

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

Délibération 2026/044 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et de l'installation du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), instance obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance collégiale chargée d'examiner les candidatures et les offres dans le cadre des procédures de marchés publics formalisées, d'en vérifier la régularité et de proposer à l'assemblée délibérante l'attributaire du marché, garantissant ainsi la transparence des procédures, l'égalité de traitement des candidats et la bonne utilisation des deniers publics.

La CAO est régie par l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lequel renvoie à l'article L1411-5 du même code s'agissant notamment de sa composition, de l'élection de ses membres et de son fonctionnement.

Conformément à ces dispositions, la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- Du Président de l'EPCI, ou de son représentant, qui en assure la présidence ;
- De cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus parmi le conseil communautaire en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux dispositions applicables en application de l'article D1411-3 du CGCT.

Chaque liste pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants peut comporter un nombre de candidats inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège est attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

À l'issue de l'élection, les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Monsieur le Président délèguera par arrêté la présidence de la Commission d'Appel d'Offres à M. Fabrice BACCOUT.

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres de la CAO,

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

2026/

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales relatives à l'élection des membres de la CAO,

- **Proclame élus les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux résultats du scrutin, à savoir :**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1-	M. Pierre-Henri DUDANT	M. Daniel FORIERES
2-	M. Michel HENNEQUART	Mme Barbara KUDLA
3-	M. Pascal PAQUET	M. Alban CAFFIAUX
4-	M. Gilles PELLETIER	M. Jean-Félix MACAREZ
5-	M. Henri QUONIOU	M. Pierre LAUDE

- **Déclare les membres élus immédiatement installés dans leurs fonctions ;**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe(s) - *Procès-verbal de l'élection des membres de la CAO*

Le secrétaire de séance,
Jérémy RICHARD

IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 23/04/2026
Publication le 24/04/2026

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON

CA2C Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
Élection des membres titulaires et suppléants

Effectif du conseil communautaire : 75

Nombre de conseillers en exercice : 75

Séance du lundi 20 avril 2026 à 18 heures - Salle du Val du Riot de CAUDRY

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis réuni en séance publique sous la présidence de M. Serge SIMEON président de la communauté, a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales.

1. Rappel du cadre juridique

Le président rappelle que la commission d'appel d'offres est régie par l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lequel renvoie à l'article L1411-5 du même code, notamment en ce qui concerne sa composition, les modalités d'élection de ses membres et son fonctionnement.

Il précise qu'en application de ces dispositions, les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est procédé en premier lieu à l'élection des cinq membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des cinq membres suppléants.

Le président de la communauté ou son représentant préside de droit de la commission de délégation de services publics.

Le président rappelle que ces opérations constituent des opérations électorales et que le présent procès-verbal sera transmis sans délai au représentant de l'État dans le département.

Le président rappelle enfin que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces opérations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

2. Vérification du quorum

- Nombre de membres composant le conseil communautaire : 75
- Nombre de membres présents : 70
- Nombre de pouvoirs : 4
- Quorum requis : 38
- Le quorum est atteint. Les opérations peuvent valablement se dérouler.

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

3. Dépôt des listes

Les listes suivantes ont été régulièrement déposées auprès du président préalablement à la présente séance :

N° de liste	Candidats titulaires	Candidats suppléants
Liste 1	M. Pierre-Henri DUDANT	M. Daniel FORIERES
	M. Michel HENNEQUART	Mme Barbara KUDLA
	M. Pascal PAQUET	M. Alban CAFFIAUX
	M. Gilles PELLETIER	M. Jean-Félix MACAREZ
	M. Henri QUONIOU	M. Pierre LAUDE

Le président constate que les listes ont été régulièrement déposées et déclare la liste des candidatures close.

4. Élection des membres titulaires

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres titulaires.

4.1. Résultats du scrutin

Nombre de votants	74
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	74

Sont proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

M. Pierre-Henri DUDANT
M. Michel HENNEQUART
M. Pascal PAQUET
M. Gilles PELLETIER
M. Henri QUONIOU

5. Élection des membres suppléants

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres titulaires.

5.1. Résultats du scrutin :

Nombre de votants	74
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	74

Sont proclamés membres suppléants de la commission de d'appel d'offres :

M. Daniel FORIERES
Mme Barbara KUDLA
M. Alban CAFFIAUX
M. Jean-Félix MACAREZ
M. Pierre LAUDE

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

6. Composition définitive de la commission d'appel d'offres

À l'issue des opérations électorales, la commission d'appel d'offres est ainsi composée :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
M. Pierre-Henri DUDANT	M. Daniel FORIERES
M. Michel HENNEQUART	Mme Barbara KUDLA
M. Pascal PAQUET	M. Alban CAFFIAUX
M. Gilles PELLETIER	M. Jean-Félix MACAREZ
M. Henri QUONIOU	M. Pierre LAUDE

7. Clôture

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le 20/04/2026 à 22h25, a été signé par :

Qualité	Nom	Signature
Président de séance	M. Serge SIMEON	
Secrétaire de séance	M. Jérémy RICHARD	

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:40

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_044**
Objet :	**Délibération 2026/044 portant élection des membres de la Commission d?Appel d?Offres (CAO)**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Identifiant unique :	059-200030633-20260420-DEL2026_044-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260420-DEL2026_044-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026_044.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260420-DEL2026_044-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	432.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Annexe44.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260420-DEL2026_044-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	320.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 avril 2026 à 10h03min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 avril 2026 à 10h03min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 avril 2026 à 10h03min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 avril 2026 à 10h03min44s	Reçu par le MI le 2026-04-23